

Règlement du jeu-concours Un appartement à Paris

ARTICLE 1

La société Univers Poche, S.A.S au capital social de 2 037 225 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 622 046 621 et dont le siège social est situé au 12 avenue d'Italie 75013 Paris, (ci-après « l'Organisateur ») organise, du 15 mars 2018 au 29 mars 2018 (participation jusqu'au dernier jour minuit), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé Un appartement à Paris.

La participation au jeu-concours Un appartement à Paris implique l'acceptation sans restriction ni réserves du présent règlement.

ARTICLE 2

Le jeu-concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans au 15 mars 2018, domiciliées en France, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Pour jouer, les participants doivent résoudre 3 énigmes qui leur seront proposées sur le mini-site disponibles à l'adresse suivante : www.un-appartement-a-paris.com

Les participants devront indiquer leur adresse e-mail, ainsi que leurs nom et prénom

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation au jeu-concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, incomplètes, erronées ou manifestement fantaisistes.

Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

ARTICLE 4

La détermination des gagnants se fera 30 mars 2018.

Seront tirés au sort 20 gagnants les 20 participants ayant résolu les 3 énigmes.

- **1^{er} lot** : 1 week end à Paris + un livre dédicacé par Guillaume Musso de la nouveauté (Un appartement à Paris)

Valeur indicative du lot:

1/ Une Smartbox « un week end à Paris pour deux personnes » - 139.90€

(voir détails sur <http://www.smartbox.com/fr/nos-smartbox/sejour/week-end-a-paris-u623.html>)

2/ + remboursement du prix du transport sur présentation d'un justificatif et dans la limite de 400 euros maximum aller/retour pour 2 personnes. Aller/ retour à effectuer en France.

3/ Un livre Un appartement à Paris : 8€

- **du 2^{ème} au 6^{ème} lot** : 1 livre dédicacé de la nouveauté (Un appartement à Paris) + 1 titre de fonds de Guillaume Musso – ce 2^{ème} roman sera à choisir par le gagnant

Valeur indicative du lot :

1/ Un livre Un appartement à Paris : 8€

2/ Un titre de fonds à choisir : 6.95€

- **du 7^{ème} au 20^{ème} lot** : 1 titre de fonds de Guillaume Musso

Valeur indicative du lot : 6.95€

Ce roman sera à choisir par le gagnant

Les gagnants seront contactés par email aux coordonnées indiquées lors de la participation, et recevront leur lot (hors week end) par courrier à l'adresse indiquée lors de la participation, dans un délai d'environ un mois après le tirage au sort (30/03/2018)

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'Organisateur dans un autre jeu-concours ou être attribué à un autre participant.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse)

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre une somme d'argent. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

ARTICLE 5

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer ses nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

ARTICLE 6

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou d'e-mail.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

Le gagnant du premier prix s'engage à souscrire personnellement et préalablement à son départ un contrat d'assistance et les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques inhérents au voyage. De même, il s'engage à effectuer préalablement à son départ tout contrôle médical nécessaire et adapté au voyage.

Le gagnant du premier prix s'engage enfin à ce que la personne de son choix l'accompagnant se conforme au présent article.

ARTICLE 7

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse e-mail contact@universpoche.com (en précisant le nom de l'opération) ou à l'adresse postale du concours :

« Concours Un appartement à Paris »

Service Marketing

12 avenue d'Italie 75013 Paris

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 9 ci-dessous.

ARTICLE 8

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.